

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 octobre 2018 à la Salle 2 de l'église St-Thomas d'Aquin (porte 3) au 6547 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Huit personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance spéciale du 21 août 2018 et séance ordinaire du 11 septembre 2018
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Remaniements budgétaires
 - 5.4 Modification de la résolution 132-2018-05-08 – achat d'une rétrocaveuse
 - 5.5 Modification de la résolution 255-2018-09-11 – achat de luminaires
 - 5.6 Résolution d'engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
 - 5.7 Entérinement de l'émission de cartes de crédit
 - 5.8 Refinancement de règlements d'emprunt - Résolution mandatant le Ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
6. Rapports des comités



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

- 6.1 Dépôt du compte rendu du Comité familles et aînés du 5 septembre 2018
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Formation « Sauvetage hors route (volet 1) » et « Entrée par effraction »
 - 8.2 Achat de vêtements
 - 8.3 Achat d'équipements
 - 8.4 Adoption d'une politique concernant l'usage d'un véhicule tout-terrain ou d'une motoneige réquisitionné lors d'interventions de sauvetage en milieu isolé
 - 8.5 Activité « La Guignolée 2018 » des Chevaliers de Colomb
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Entérinement de la dépense – Travaux d'urgence au 6805 route Louis-S.-St-Laurent
10. Travaux publics
 - 10.1 Octroi de contrat de fourniture et transport de sable pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019
 - 10.2 Octroi de contrat de fourniture et transport de sel à déglçage pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Octroi de contrat – Jeux gonflables
 - 11.2 Chemin de l'épouvante – Soutien au comité organisateur citoyen
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018
 - 12.2 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation auprès de la CPTAQ – Mme Diane Beaulieu Groleau
 - 12.3 Projet domiciliaire secteur rue Carmen – acceptation de l'étape no 2
 - 12.4 Projet de lotissement rue du Hameau – approbation du mode de perception de la redevance pour fins de parcs
 - 12.5 Demande de certificat de conformité à la réglementation municipale – L'Abri végétal
 - 12.6 Aménagement du puits no 5 – Décompte progressif no 4
 - 12.7 Mandat pour la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook (SADD)
13. Mise en valeur du territoire
14. Administration
 - 14.1 Abrogation de la résolution 198-2016-07-12 (Pont Drouin – bail de location)
 - 14.2 Nominations sur comités
 - 14.3 Remplacement du serveur et sauvegarde locale des données
 - 14.4 Sauvegarde externe en ligne des données
 - 14.5 Achat d'un numériseur
 - 14.6 Solution de filtrage anti-spam
 - 14.7 Mandat général pour les services juridiques 2019

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

15. Ressources humaines
 - 15.1 Démission de M. Francis Houle
 - 15.2 Modification au Recueil de gestion de ressources humaines
16. Règlements
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 octobre 2018
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions

3. Adoption de l'ordre du jour

264-2018-10-09

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance spéciale du 21 août 2018 et séance ordinaire du 11 septembre 2018

265-2018-10-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 6 octobre 2018 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 août 2018 et celui de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 et déclarent en avoir pris connaissance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 août 2018 et celui de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 tels que rédigés

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

266-2018-10-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 26 août 2018 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 2 octobre 2018, des paiements ont été émis pour un total de :
665 189.97 \$

Annexe 2

Salaires payés du 26 août au 22 septembre 2018	90 771.89\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>771.64\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	90 000.25\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Remaniements budgétaires

267-2018-10-09

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

POUR APPROBATION:

02 22000 145	Incendie	Vacances brigades	Pour couvrir les coûts liés au 4% versé en fin d'exercice qui n'ont pas été budgété	3 500.00	
02 22000 141	Incendie	Salaires			3 500.00
02 46000 521	Cours d'eau	Entretien des cours d'eau	Pour couvrir les coûts d'entretien de cours d'eau refacturé aux citoyens	6 000.00	
01 38146 000	Revenus	Entretien des cours d'eau			6 000.00

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

02 49000 445	Hygiène du milieu	Vidange de fosses septiques	Pour couvrir les coûts supplémentaires pour déplacements inutiles ou autres. Frais qui ont été refacturé aux citoyens	250.00	
02 45300 446	Matières résiduelles	Enlèvement gros rebuts			250.00
02 33000 142	Voirie - hiver	Heures supplémentaires	Pour couvrir les heures supplémentaires faites et celles à venir	12 000.00	
02 33000 141	Voirie - hiver	Salaire régulier		3 000.00	
02 32000 141	Voirie - été	Salaire régulier			15 000.00
02 32000 521	Voirie - été	Ent. et rép. infrastructures	Pour couvrir les coûts supplémentaires pour les travaux de voirie et relativement aux soumissions	25 000.00	
02 32000 621	Voirie - été	Achat gravier		35 000.00	
02 33000 622	Voirie - hiver	Achat sable		14 000.00	
02 33000 635	Voirie - hiver	Achat sel et calcium		4 500.00	
23 04001 721	Immobilisations	Infrastructures			78 500.00
02 22000 681	Incendie	Électricité	Pour couvrir les dépassements de coûts en électricité	1 300.00	
02 22000 419	Incendie	Services professionnels			500.00
02 22000 425	Incendie	Assurances véhicules			150.00
02 22000 455	Incendie	Immatriculation			85.00
02 22000 494	Incendie	Cotisations et abonnements			25.00
02 22000 631	Incendie	Carburant			540.00

Total **104 550.00 104 550.00**

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.4 Modification de la résolution 132-2018-05-08 – achat d'une rétrocaveuse

268-2018-10-09

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense liée à l'achat de la rétrocaveuse;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

a. de modifier le libellé du paragraphe b. de la résolution 132-2018-05-08 comme suit :

« b. que les deniers requis soient puisés à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans; »

b. que les autres libellés de la résolution demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.5 Modification de la résolution 255-2018-09-11 – achat de luminaires

269-2018-10-09

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense liée à l'achat de luminaires;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier le libellé du paragraphe c. de la résolution 255-2018-09-11 comme suit :

« c. que les deniers requis, soit un montant de 3 714.30\$ plus taxes pour l'achat des luminaires ainsi qu'un montant approximatif de 2 200\$ plus taxes pour le raccordement par Hydro-Québec des nouveaux luminaires soient puisés à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans; »
- b. que les autres libellés de la résolution demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.6 Résolution d'engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018

270-2018-10-09

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b. que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- c. que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- d. que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e. que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- f. que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.
- g. que soit autorisé Alain Beulieu à signer tout document dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Adoptée à l'unanimité

cc : MAMOT
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

5.7 Entérinement de l'émission de cartes de crédit

271-2018-10-09

Considérant que l'entente avec le fournisseur de cartes de crédit essence a été annulée puisque des frais de cotisation annuels sont dorénavant chargés;

Considérant que ces frais ne justifient plus l'économie réalisée sur les achats annuels;

Considérant que l'offre de Desjardins pour émettre des cartes de crédit pour l'achat d'essence, ne représente aucun frais annuel;

Considérant que l'offre de Desjardins a été signée avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'entériner la signature de la trésorière de la demande de cartes Visa approvisionnement Desjardins datée du 26 juillet 2018 pour l'émission de cinq cartes de crédit essence ainsi que trois cartes de crédit pour les services loisirs, incendie et voirie.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.8 Refinancement de règlements d'emprunt - Résolution mandatant le Ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

272-2018-10-09

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que lors de refinancement de règlements d'emprunt et selon l'article 1065 du Code municipal, *aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;*

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit *que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;*

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : MAMOT
Trésorerie
Dossier

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte rendu du Comité familles et aînés du 5 septembre 2018

Le compte rendu de la réunion du Comité familles et aînés tenue le 5 septembre 2018 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Formation « Sauvetage hors route (volet 1) » et « Entrée par effraction »

273-2018-10-09

Considérant que la formation « officier non urbain » a été reportée en février 2019;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité publique à savoir d'utiliser le budget prévu pour offrir de la formation complémentaire à la brigade;

Considérant que des formations en spécialisation sont disponibles et peuvent être admissibles au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (volet 3);

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la formation *Sauvetage hors route (volet 1)* pour un maximum de 20 pompiers au coût de 1 471\$ plus taxes par le fournisseur de service Ferme Médic;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

- b. d'autoriser la formation *Entrée par effraction* pour un maximum de 15 pompiers au coût de 450 \$ plus taxes par le fournisseur de service 819 Training;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ferme Médic
819 Training
SSI
Trésorerie
Dossier

8.2 Achat de vêtements

274-2018-10-09

Considérant que le Service de sécurité incendie souhaite uniformiser l'habillement des membres de sa brigade;

Considérant que quatre pompiers dont la probation a été complétée ne disposent pas de l'uniforme civil complet;

Considérant qu'une somme a été prévue à cet égard au budget 2018;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité publique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de quatre manteaux, chez Distributions Michel Fillion inc. au coût de 466.32 \$ plus taxes et transport et d'un pantalon et d'une chemise au coût de 82.87 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Distributions Michel Fillion
SSI
Trésorerie

8.3 Achat d'équipements

275-2018-10-09

Considérant que les risques d'accident sont accentués lors d'interventions en période hivernale;

Considérant l'absence de chaînes de traction sur le poste de commandement et le camion citerne du Service de sécurité incendie;

Considérant que l'acquisition d'un attelage remorque sur le poste de commandement permettra de tracter la remorque de transport des équipements de sauvetage;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité publique;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de chaînes de traction OnSpot pour le poste de commandement et le camion citerne au coût de 7 780 \$ plus taxes chez Garage JB Laroche inc. ;
- b. d'autoriser l'achat et l'installation d'un attelage remorque sur le poste de commandement au coût de 2 172\$ plus taxes chez Garage JB Laroche inc.;
- c. d'autoriser la location d'un camion cube pour la période des travaux sur le poste de commandement au coût net estimé de 600 \$ pour cinq jours;
- d. d'autoriser les travaux nécessaires sur le pare-choc du poste de commandement au coût estimé de 1 500\$ net;
- e. d'autoriser, pour le paiement de la dépense des points a. et b., le remaniement d'un montant de 11 980 \$ du poste salaire (02 22000 141) vers le poste entretien et réparation de véhicules incendie (02 22000 525);
- f. que les deniers requis pour le paiement de la dépense du point c. soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Garage JB Laroche inc
SSI
Trésorerie
Dossier

8.4 Adoption d'une politique concernant l'usage d'un véhicule tout-terrain ou d'une motoneige réquisitionné lors d'interventions de sauvetage en milieu isolé

276-2018-10-09

Considérant que la municipalité ne dispose pas de véhicule tout-terrain (VTT) ou de motoneige dans le cas d'interventions de sauvetage en milieu isolé;

Considérant que la municipalité peut accorder une compensation à une personne dont l'aide ou les biens sont requis;

Considérant que les modalités doivent être établies par le biais d'une politique municipale;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter la Politique concernant l'usage d'un véhicule tout-terrain ou d'une motoneige réquisitionné lors d'une intervention de sauvetage en milieu isolé par le Service de sécurité incendie, laquelle est jointe à la présente résolution et en fait partie intégrante;
- b. que la Politique entre en vigueur en date du 1^{er} août 2018.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

cc : SSI
Trésorerie
Dossier

8.5 Activité « La Guignolée 2018 » des Chevaliers de Colomb

277-2018-10-09

Considérant la demande d'appui adressée à la municipalité de Compton pour la tenue d'un barrage routier au centre village organisé par les Chevaliers de Colomb du local 8422 de Compton pour leur levée de fonds du 2 décembre prochain;

Considérant que la demande inclut également un support de la municipalité pour la fourniture de signalisation requise par le Ministère des transports;

Considérant la demande d'avoir la présence de pompiers en uniformes civils et d'un véhicule incendie avec gyrophares allumés pour contribuer à la visibilité de l'événement;

Considérant que la Guignolée 2017 a été un grand succès;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil municipal réitère son appui à la tenue d'un barrage routier au centre du village organisé par les Chevaliers de Colomb, local 8422 de Compton pour une levée de fonds le 2 décembre prochain;
- b. que le Conseil municipal autorise le SSI d'utiliser un véhicule incendie avec gyrophares allumés ainsi que la présence de pompiers agissant à titre bénévole et ce, conditionnellement à ce que le Service puisse intervenir en tout temps lors d'appels d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

cc : Chevaliers de Colomb, local 8422 de Compton
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

**9.1 Entérinement de la dépense – Travaux d'urgence au 6805 route
Louis-S.-St-Laurent**

278-2018-10-09

Considérant que le bris d'égout localisé au 6805 route Louis-S.-St-Laurent a dû être réparé;

Considérant qu'un remaniement budgétaire doit être autorisé dû au dépassement de budget au poste *Entretien et réparation machinerie – réseaux d'égout*;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner la dépense puisqu'elle précède la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

- a. d'entériner la dépense des travaux de réparation du bris d'égout localisé au 6805 route Louis-S.-St-Laurent totalisant 10 591.27 \$;
- b. d'autoriser, pour affecter la dépense, le remaniement d'une somme de 11 000 \$ du poste budgétaire Entretien et réparation machinerie – distribution d'eau potable (02 41300 526) au poste Entretien et réparation machinerie – réseaux d'égout (02 41500 526).

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

10. Travaux publics

**10.1 Octroi de contrat de fourniture et transport de sable pour
l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019**

279-2018-10-09

Considérant l'appel d'offres public du 28 août 2018;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour la fourniture et le transport de 5 500 tonnes métriques de sable à «Couillard Construction Ltée» plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 8.15 \$ la tonne métrique transportée par le soumissionnaire, pour un montant estimé à 44 825 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction Ltée
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.2 Octroi de contrat de fourniture et transport de sel à déglçage
pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019**

280-2018-10-09

Considérant qu'un appel d'offres public à été lancé le 28 août 2018;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder le contrat pour la fourniture et le transport de plus ou moins 275 tonnes métriques de sel de déglçage à «Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor Ltée.» plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 90.19 \$ la

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

tonne métrique le tout pour un montant total évalué à 24 802.25 \$ plus les taxes applicables;

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : K + S Sel Windsor Ltée
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Octroi de contrat – Jeux gonflables

281-2018-10-09

Considérant la tenue des activités de la Fête nationale, des Plaisirs d'hiver auxquelles les jeunes familles sont invitées à participer;

Considérant qu'une activité au Camp de jour peut être également incluse;

Considérant que l'installation de jeux gonflables contribue à agrémenter ces événements et le camp de jour;

Considérant que le prix du contrat est maintenu pour une durée de deux ans;;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'octroi de contrat pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'enlèvement de 4 jeux gonflables pour les deux événements ci-haut décrits ainsi qu'une journée au Camp de jour, pour une durée de 2 ans à Amusement gonflable de l'Estrie pour un montant de 2 250 \$ taxes incluses chaque année;
- b. d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2019 et 2020 des services *Activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Amusement gonflable de l'Estrie
LCVC
Trésorerie
Dossier

11.2 Chemin de l'épouvante – Soutien au comité organisateur citoyen

282-2018-10-09

Considérant l'organisation d'une activité d'Halloween appelée « Chemin de l'épouvante » par un comité organisateur citoyen, laquelle est prévue samedi 27 octobre 2018;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant la recommandation du Comité loisirs de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation de l'activité sur production de pièces justificatives;
- b. d'autoriser le prêt de 20 ensembles d'échafaudage et de signalisation incluant la livraison et le ramassage par le personnel des travaux publics;
- c. d'autoriser le ramassage des citrouilles par le personnel des travaux publics à même la cueillette de compost après l'événement;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Autres – activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Kim Brousseau
Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 septembre 2018 est déposé.

12.2 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation auprès de la CPTAQ – Mme Diane Beaulieu Groleau

283-2018-10-09

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ*, c, P 41.1, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que la demanderesse, Madame Diane Beaulieu Groleau, a déposé le 24 août 2018, une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise les lots 1 802 487 et 5 031 144 (1 279,4 m.c.) du Cadastre du Québec ;

Considérant que le but visé est d'agrandir le lot 1 802 487 de la résidence afin de se conformer à la marge latérale du hangar et à l'occupation réelle des usages liés à la résidence;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y est respectée;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en culture et en boisés;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35, au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement, ainsi qu'au règlement de lotissement numéro 2002-36 en vigueur dans la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la demande de morcellement et d'aliénation de Madame Diane Beaulieu Groleau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Mme Diane Beaulieu Groleau
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3 Projet domiciliaire secteur rue Carmen Phase 1– acceptation de l'étape no 2

284-2018-10-09

Considérant que dans le cadre de la poursuite des démarches de réalisation de la Phase I du projet de développement résidentiel secteur rue Carmen, le conseil doit, après que les promoteurs aient produit les plans et devis et les coûts inhérents à la mise en place d'infrastructures de voirie dans le périmètre du projet, accepter ou refuser le projet tel que soumis;

Considérant que les promoteurs se sont acquittés de leurs obligations en vertu du règlement 2015-132 relativement aux informations et documents à produire décrits à l'étape 2 des procédures de réalisation de leur projet;

Considérant l'évaluation de l'inspecteur en bâtiment et environnement concluant que les plans et devis des infrastructures et équipements municipaux à construire à l'intérieur du périmètre visé par le projet des promoteurs Annie Bernard et Yan Tardif rencontrent les normes réglementaires applicables et sa recommandation à l'effet que le conseil accepte ces plans et devis;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte le projet tel que soumis par les promoteurs Annie Bernard et Yan Tardif, comme étant conforme à l'étape 2 des dispositions du règlement 2015-132 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Annie Bernard et M. Yan Tardif
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.4 Projet de lotissement rue du Hameau – approbation du mode de perception de la redevance pour fins de parcs

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

285-2018-10-09

Considérant le projet de lotissement du lot 1 802 528 réalisé par Daniel Parent, a.-g. pour la propriété du 160 rue du Hameau;

Considérant qu'en vertu de l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement numéro 2002-36 établissant une redevance pour fins de parcs et terrains de jeux, la municipalité peut choisir le mode de perception de ladite redevance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le Conseil établisse la perception de la redevance pour fins de parcs dans le cadre du projet de lotissement du lot 1 802 528 de la rue du Hameau, par le paiement d'une somme d'argent équivalente à 5 % de la valeur de la superficie établie au rôle, excluant celle de la résidence, soit 34 030.68 \$ (2 0401.6 m.c. x 14.17 \$/m.c.), représentant une somme de 1 701.54 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Propriétaire
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

**12.5 Demande de certificat de conformité à la réglementation
municipale – L'Abri végétal**

286-2018-10-09

Considérant la demande du requérant L'abri végétal SENC. représenté par monsieur Frédéric Jobin-Lawler en vue de l'obtention d'une attestation de la conformité aux règlements municipaux reçue en date du 27 septembre 2018;

Considérant que la demande vise le renouvellement d'un certificat d'autorisation pour l'utilisation d'huiles usées à des fins de valorisation énergétique, soit pour produire de l'énergie nécessaire au chauffage des serres agricoles auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que le projet n'est pas localisé dans une zone inondable;

Considérant que le projet est situé en zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et également situé à plus de 700 mètres d'un périmètre urbain ou d'une zone blanche;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

II EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à émettre une attestation de la conformité aux règlements municipaux à L'Abri végétal SENC relativement au projet présenté.

Adoptée à l'unanimité

cc : L'Abri végétal SENC
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.6 Aménagement du puits no 5 – Décompte progressif no 4

287-2018-10-09

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 4 de l'entrepreneur Grondin Excavation inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 21 septembre 2018, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 10 avril 2018;

Considérant que le présent décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la signature et le paiement du décompte progressif numéro 4 à Grondin Excavation inc. au montant de 72 760.31\$ incluant le 10% de retenue plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2018 et remboursé par le fonds à recevoir du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.
Avizo experts-conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

Madame la conseillère Danielle Lanciaux déclare son intérêt dans l'objet du point 12.7 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et s'abstient de voter sur celui-ci.

12.7 Mandat pour la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook (SADD)

288-2018-10-09

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook est entré en vigueur au mois de mai 2018;

Considérant que la municipalité a deux ans à compter de l'entrée en vigueur du SADD pour adopter sa réglementation d'urbanisme et qu'elle soit conforme avec celui-ci;

Considérant que la demande d'offres de service auprès de deux firmes spécialisées en urbanisme;

Considérant la recommandation du responsable du Service d'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

- a. d'octroyer le contrat à Les Services exp. inc. pour la refonte des règlements d'urbanisme ainsi que la concordance de ceux-ci au SADD pour un montant de 21 800 \$ plus taxes, le tout selon l'offre de service datée du 23 août 2018;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2018 et 2019 du service *Aménagement, urbanisme et zonage*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Services Exp inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

**14.1 Abrogation de la résolution 198-2016-07-12 intitulée *Pont Drouin*
– *bail de location***

289-2018-10-09

Considérant l'adoption de la politique de réservation des espaces municipaux confirmée par la résolution 253-2017-08-08;

Considérant que la résolution 198-2016-07-12 établissant un tarif de location du Pont Drouin n'est plus nécessaire et doit être abrogée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'abroger la résolution 198-2016-07-12 intitulée « *Pont Drouin*
– *Bail de location* ».

Adoptée à l'unanimité

14.2 Nominations sur comités

290-2018-10-09

Considérant les postes vacants sur certains comités municipaux;

Considérant les candidatures reçues de monsieur Jean-Christophe Levac et de madame Denise Bureau de Compton;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer monsieur Jean-Christophe Levac en tant que membre citoyen du Comité loisirs;
- b. de nommer madame Denise Bureau en tant que membre citoyenne du Comité d'embellissement;
- c. que les présentes nominations prennent effet en date de la présente jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

cc : M. Jean-Christophe Levac
Mme Denise Bureau
LCVC
Dossier

14.3 Remplacement du serveur et sauvegarde locale des données

291-2018-10-09

Considérant que le passage à la numérisation des archives demande un plus grand espace de stockage sur le serveur;

Considérant qu'une mise à niveau adéquate du serveur actuel ne peut être réalisée;

Considérant que le serveur actuel peut toutefois être transformé en appareil de stockage réseau pour la sauvegarde de tous les serveurs virtuels qui se trouveront sur le nouveau serveur;

Considérant qu'il y a lieu d'installer des disques durs sur le serveur actuel afin de permettre la sauvegarde locale, ce qui permettra une restauration rapide et efficace des fichiers en cas de problèmes;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un serveur de marque Lenovo ThinkSystem ST550 4U format Tour chez PC Expert solutions technologiques au coût total de 12 512 \$ plus taxes incluant quatre disques SSD, 1 licence Windows Server Standard 2016, une protection anti-virus ainsi que la main-d'œuvre, le tout tel que décrit au devis AAAQ3456 daté du 18 septembre 2018;
- b. d'autoriser l'achat de deux disques durs pour la transformation du serveur actuel en poste de sauvegarde locale, chez PC Expert solutions technologiques au coût de 620 \$ plus taxes;
- c. d'autoriser, pour le paiement de la dépense, le remaniement d'une somme de 13 790 \$ du poste budgétaire des immobilisations 2018 – infrastructures (23 04001 721) au poste budgétaire des immobilisations 2018 – renouvellement parc informatique (23 02000 726);

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie
Dossier

14.4 Sauvegarde externe en ligne des données

292-2018-10-09

Considérant que le fournisseur local offre la prise en charge de la sauvegarde externe en ligne des données;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le forfait de sauvegarde externe en ligne chez PC Expert solutions technologiques au coût annuel de 1 980 \$ plus taxes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

- b. d'autoriser, pour le paiement de la dépense, le remaniement d'une somme de 235 \$ du poste budgétaire informatique du conseil (02 11000 414) au poste administration (02 13000 414).

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie
Dossier

14.5 Achat d'un numériseur

293-2018-10-09

Considérant le passage à la numérisation des archives;

Considérant que la quantité et la qualité de numérisation nécessiteront un numériseur adéquat;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un numériseur de marque Fujitsu FI 7160 chez Binaték inc. au coût de 1 195 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Autres – Administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Binaték
Trésorerie
Dossier

14.6 Solution de filtrage anti-spam

294-2018-10-09

Considérant que depuis un certain temps, l'administration reçoit un nombre important de courriels malveillants parmi lesquels se retrouvent des virus, compromettant ainsi la sécurité des données informatiques;

Considérant l'offre de service de PC Expert solutions technologiques;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de se doter du système de filtrage anti-spam haute performance ZeroSpam chez PC Expert solutions technologiques au coût annuel de 395 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Greffe*.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

Dossier

14.7 Mandat général pour les services juridiques 2019

295-2018-10-09

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un montant au budget 2019 pour l'utilisation de services juridiques;

Considérant l'offre de services du cabinet Monty Sylvestre senc;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 21 août 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
- b. que les deniers requis pour le forfait de consultation au montant de 2 400\$ plus taxes et frais soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Autres- administration générale* » et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Monty Sylvestre senc
Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

15.1 Démission de M. Francis Houle

296-2018-10-09

Considérant que monsieur Francis Houle, journalier/chauffeur à la municipalité depuis 2011, a remis sa démission dans une correspondance datée du 10 septembre 2018;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'accepter à regret la démission de monsieur Francis Houle effective à compter du 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier (2)

15.2 Modification au Recueil de gestion de ressources humaines

297-2018-10-09

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'application de la prime pour remplacement du supérieur au Service des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU de modifier le Recueil de gestion des ressources humaines selon le libellé inscrit à l'annexe de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier (2)

16. Règlements

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 octobre 2018

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Six personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h15, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.